

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 21 juillet 2017

Le vingt et un juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 13 juillet 2017

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques, ESQUENET Christophe

Absent excusé :

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 9 administrés à cette séance.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 16 juin 2017 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Travaux
 - o Maitrise d'œuvre réseaux secs voirie communale (avenant ETI et convention de transfère et la MO)
 - o Bornage parcelles A 868, 869, 870 et permis de démolir
 - o Lotissement : réflexion sur aménagement des 2 lots restants
- Appel à cotisation SIVU Assainissement 2017 et bilan financier de 2013 à 2017
- Devis rampe PMR
- Délibération marché route des Tours
- Délibération validation commande panneaux de signalisation
- Point urbanisme
- Compte-rendu réunions syndicats
- Questions, courriers et informations diverses

En tout début de séance, le Maire rappelle que le rapport du commissaire enquêteur sur le PLU est disponible en mairie et sur le site internet depuis le 21 juillet 2017 8h00. Une réunion publique sera programmée en septembre.

I. Travaux

a. Maitrise d'œuvre réseaux secs voirie communale

➤ Avenant honoraire ETI (Délibération N° 1)

Le Maire rappelle la convention d'honoraires entre la Commune et le bureau d'étude ETI en date du 13 novembre 2012.

Afin de ne pas rompre cette convention il convient de signer une convention d'honoraires modificative incluant l'enfouissement des réseaux sur la voirie communale N° 1 (mission « D » de

la convention modificative) pour un montant de 3350.00€ HT (4020.00€ TTC). Et de revoir la tranche d'enfouissement du Castelet au Mollaret pour un montant de 8613.00€ TTC soit 4.5% du marché.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte la convention d'honoraires modificative** au marché du bureau d'étude ETI, a hauteur de 4,5% des travaux.
- **Autorise le maire à signer la convention modificative** correspondante et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

➤ **Sécurisation village : transfert partiel de la maîtrise d'œuvre au SDES (délibération N° 2) Annule et remplace la délibération N° 9 du 11 avril 2017**

CONVENTION de MANDAT pour les travaux sur l'éclairage public et sur le génie civil des télécommunications

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 relatif à l'exercice de sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT, réseau exploité par ENEDIS (ex ERDF) dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Aussi, dans un souci de mutualisation des moyens et d'optimisation des délais de réalisation des prestations et travaux associés, le SDES propose aux communes par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique à l'opération, d'assurer simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication sur le même périmètre. Il est rappelé le financement du SDES sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur les luminaires d'éclairage public sous réserve de leur performance énergétique, financement qui est de 70 % sur le montant HT de ces travaux au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 1 en date du 21 juillet 2017 confiant la mission de maîtrise d'œuvre sur le projet « Sécurisation du centre du village et accès voiries communales », comprenant des travaux sur les réseaux secs, les réseaux humides, la voirie au maître d'œuvre ETI représenté par Aurélien COHEN.

Dans ce cadre, il convient donc d'opérer à un transfert partiel de la mission de maîtrise d'œuvre vers le SDES, à savoir uniquement les éléments de cette mission portant sur les réseaux secs, et ce en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite commune / SDES / maître d'œuvre ETI représenté par Aurélien COHEN.

Il convient aussi, d'autoriser Monsieur le Maire à confier au SDES, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication sur le même périmètre, en l'autorisant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique à l'opération et son annexe financière prévisionnelle précisant notamment la participation financière de la commune, ainsi que tous les documents utiles à son exécution.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour le projet « Sécurisation du centre du village et accès voiries communales » le transfert partiel de la mission de maîtrise d'œuvre sur les réseaux secs en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention tripartite commune / SDES / maître d'œuvre ETI représenté par Aurélien COHEN et de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication en l'autorisant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique à l'opération et son annexe financière prévisionnelle précisant notamment la participation financière de la commune, ainsi que tous les documents utiles à son exécution.

b. Bornage parcelles A 868, 869, 870 et permis de démolir

Le Maire indique avoir reçu un devis du cabinet de géomètre CEMAP, afin d'établir le bornage précis de l'acquisition avant démolition du bâtiment.

Le conseil municipal souhaite qu'un second devis soit demandé à la société Géode.

c. **Lotissement : réflexion sur aménagement des 2 lots restants**

Il reste 2 lots d'une superficie totale de 1813 m². Ces lots pourraient être réaménagés en trois lots de 600m². Le Maire va rencontrer prochainement les trois propriétaires pour échanger sur ce nouvel aménagement.

II. **Appel à cotisation SIVU Assainissement 2017 et bilan financier de 2013 à 2017 (Délibération n°3)**

Le Maire indique le bilan financier des titres réglés depuis 2013 au SIVU assainissement comme suit :

Bilan Financier SIVU Assainissement	
2013	3 160 €
2014	7 505 €
2015	7 505 €
2016	6 750 €
total	24 920 €

Il rappelle que la cotisation 2017 a été reçue et s'élève à 4 853€.

Le conseil municipal avec 8 voix pour et une abstention **décide de ne pas régler** la cotisation 2017 d'un montant de 4 853€ au SIVU assainissement.

III. **Devis rampe PMR (Délibération N°4)**

Dans le cadre de la mise aux normes PMR de la salle polyvalente un devis a été reçu concernant la création de la rampe, qui se situera à l'arrière de la salle polyvalente.

Ce devis de l'entreprise BENETTI Daniel est de 5800€ HT (6960€ TTC).

Le Maire rappelle l'arrêté de subvention dans le cadre de la DETR 2015 d'un montant de 23 520€.

Il indique également que la commune s'est engagée à ce que la salle soit accessible fin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise BENETTI Daniel pour un montant de 5 800€ HT.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

IV. **Délibération marché route des Tours**

Validation entreprise marché voirie « route des Tours » (délibération N° 5)

L'ouverture des offres s'est déroulée le 5 juillet 2017 à 20 heures.

Trois offres ont été reçues. Le conseil municipal en date du 5 juillet 2017 a analysé les offres des entreprises suivantes :

- L'entreprise SER TPR
- L'entreprise EIFFAGE
- L'entreprise EUROVIA

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **SER TPR pour un montant total de 59 500.00 € HT.**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

Lors des travaux l'entreprise SER TPR devra réaménager les abords du tronçon de voirie réalisé en 2016, en rapportant de la terre végétale.

V. Délibération validation commande panneaux de signalisation (Délibération N° 6)

Pierre COMTE rappelle sa rencontre avec la société VIA CONCEPT concernant les panneaux de signalisation. Il indique avoir obtenu une aide commerciale permettant de minorer le devis initial. Le devis s'élève donc à 913.00€ HT (1 095.60€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise VIA CONCEPT pour un montant de 913.00€ HT.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

VI. Point urbanisme

Depuis janvier 2017 34 CU ont été déposés en mairie ainsi qu'un permis de construire et trois déclarations préalables

VII. Compte-rendu réunions syndicats

Compte-rendu du syndicat des eaux commenté par Dolorès GUCHER et Guillaume VEROLLET. Rapport du Maire sur la future prise de compétence de l'assainissement collectif à partir de janvier 2018 et celle de l'eau potable au 1^{er} janvier 2020 par l'intercommunalité.

VIII. Questions, courriers et informations divers

a. **Chauffe-eau logement communal (Délibération n°7)**

Il convient de procéder au changement d'un chauffe-eau des appartements communaux.

La commune a réceptionné deux devis :

- Entreprise GAUDIN : 1146.86€ TTC (955.72€ HT)
- Fred Plomberie : 1044.00€ TTC (870€ HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise FRED PLOMBERIE pour un montant de 1 044.00€ TTC (soit 870€ HT).
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce projet.

b. **Containers commune**

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement de collecte des ordures ménagères la commune doit également équiper les lieux publics.

Pierre COMTE propose la solution suivante :

Cimetière :

- 1x 660 L 4 roues, cuve et couvercle vert anglais = **123,90 € TTC**
- 2 x 180 L 2 roues, cuve gris foncé = 2 x 30,60 € TTC = **61,20 € TTC**
 - 1 avec couvercle gris anthracite (gravats terre cuite) → évacuation par la commune
 - 1 avec couvercle vert anglais (plastiques OM) → évacuation par le SIBRESCA

Sur les vignes :

- 1 x 770 L 4 roues cuve gris anthracite et couvercle vert anglais = **128,10 € TTC** → évacuation par la commune

Salle polyvalente (containers qui serviront également pour les manifestations) :

- 3 x 140 L 2 roues cuve gris foncé = 3 x 26,28 € TTC = **78,84 € TTC**
 - 1 avec couvercle jaune (emballage)
 - 1 avec couvercle bleu (papier)
 - 1 avec couvercle vert (verre)

La convention de location sera réactualisée pour l'évacuation des containers par les locataires de la salle polyvalente.

Réserve commune pour prochains habitants :

➤ 4 x 180 L 2 roues cuve gris foncé = 4 x 30,60 € TTC = **122,40 € TTC**

Pierre COMTE reprecise le règlement voté par le SIBRESCA et en appelle au civisme de l'ensemble des habitants.

La prochaine réunion est fixée au mardi 19 septembre 2017 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



